Date de transmission de l'acte: 30/07/2026
Date de reception de l'AR: 30/07/2026
046-214603367-DE_051_2026-DE
A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIRE SUR LOT

Séance ordinaire du 29 juillet 2026

Date de la convocation : 23/07/2026

Objet : 10- Eclairage public TE46 FDEL EP - route les prats (DE_051_2026)

Le vingt-neuf juillet deux mille vingt-six, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Dominique FILHOL

Présents : Dominique FILHOL, Patrice MATENCE, Louise BOSSUET, Philippe MOURA, Danielle BROCARD, Yolande EYLENBOSCH, Virginie BAILLET, Bruno DELLUC, Sébastien BEAUMONT
Représentés : - Absents excusés : - Absents : Romain TRILLE
Secrétaire de séance : Patrice MATENCE

Objet: OPERATION 42945EP

Création PL solaire route les Prats, entre le 44 et 72 - 1PL Bourg - route les Prats

Madame le Maire presente le projet Creation PL solaire route /es Prats, entre le 44 et 72 - 1PL cite en objet.

Apres en avoir delibere, le Conseil Municipal :

1) approuve ce projet d'eclairage public, suivant !'avant-projet presente par Territoire d'Energie Lot (TE46), realise sous maitrise d'ouvrage·aeTE46,

2) souhaite que ces travaux puissent etre programmes au cours de l'annee 2027,

3) s'engage a participer a ces travaux conformement au devis estimatif presente par TE46, participation nette de TVA, et a financer cette depense sur le budget communal au compte 2041582. Il est a noter qu'un bon pour accord definitif sera presente par TE46 a la commune apres realisation des etudes definitives,

4) Autorise TE46 a lancer les etudes definitives et acte que le montant definitif des travaux sera precise au conseil municipal pour approbation. Ces etudes feront l'objet d'une facturation a la commune en cas de non-realisation des travaux,

5) Autorise TE46 a collecter les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) generes par l'operation.

Signature du secrétaire de séance :
Patrice MATENCE

Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,
pour copie certifiée conforme
Madame le Maire, Dominique FILHOL

Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture et publication en Mairie le 30/07/2026	*Votants : 9*
	Pour : 9
	Contre : 0
Madame le Maire	*Abstention : 0*

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, soit par courrier (68 rue Raymond IV